

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN ISO 128-3:2020

### **Documentation technique de produits (TPD) - Principes généraux de représentation - Partie 3: Vues, sections et coupes (ISO 128-3:2020)**

Technical product documentation -  
General principles of representation -  
Part 3: Views, sections and cuts (ISO  
128-3:2020)

Technische Produktdokumentation  
(TPD) - Allgemeine Grundlagen der  
Darstellung - Teil 3: Ansichten, Schnitte  
und Schnittansichten (ISO 128-3:2020)

07/2020



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 128-3:2020 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 128-3:2020.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 128-3:2020

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 128-3**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Juillet 2020

---

ICS 01.100.01

Version Française

**Documentation technique de produits (TPD) - Principes  
généraux de représentation - Partie 3: Vues, sections et  
coupes (ISO 128-3:2020)**

Technische Produktdokumentation (TPD) - Allgemeine  
Grundlagen der Darstellung - Teil 3: Ansichten,  
Schnitte und Schnittansichten (ISO 128-3:2020)

Technical product documentation - General principles  
of representation - Part 3: Views, sections and cuts  
(ISO 128-3:2020)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 12 juin 2020.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

**CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles**

---

## Sommaire

Page

Avant-propos européen .....	3
-----------------------------	---

## Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 128-3:2020) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 10 « Documentation technique de produits » en collaboration avec le Comité Technique CEN/SS F01 « Dessins techniques » dont le secrétariat est tenu par CCMC.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en janvier 2021 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en janvier 2021.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu responsable de l'identification de tels ou tels brevets.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

## Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 128-3:2020 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 128-3:2020 sans aucune modification.

---

---

**Documentation technique de produits  
(TPD) — Principes généraux de  
représentation —**

**Partie 3:  
Vues, sections et coupes**

*Technical product documentation (TPD) — General principles of  
representation —*

*Part 3: Views, sections and cuts*



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Genève  
Tél.: +41 22 749 01 11  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

# Sommaire

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>iv</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>vi</b>
<b>1 Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2 Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3 Termes et définitions</b> .....	<b>1</b>
<b>4 Conventions de base pour les vues</b> .....	<b>2</b>
4.1 Informations générales sur les vues.....	2
4.2 Choix des vues.....	3
4.3 Vues partielles.....	3
4.4 Vue simplifiée de parties symétriques.....	4
4.5 Méthode de projection du premier dièdre.....	4
4.6 Vues selon la méthode de projection du premier dièdre.....	4
4.7 Symbole graphique de la projection du premier dièdre.....	5
4.8 Méthode de projection du troisième dièdre.....	5
4.9 Vues selon la méthode de projection du troisième dièdre.....	5
4.10 Symbole graphique de la projection du troisième dièdre.....	6
4.11 Autres méthodes de projection.....	6
4.12 Éléments représentés à plus grande échelle.....	6
<b>5 Indication de référence pour les vues et éléments représentés à plus grande échelle</b> .....	<b>7</b>
5.1 Généralités.....	7
5.2 Détails de l'indication de référence.....	7
5.3 Exemples d'indication.....	8
<b>6 Informations générales sur les coupes et les sections</b> .....	<b>9</b>
6.1 Généralités.....	9
6.2 Indication des coupes et des sections.....	9
6.2.1 Plans de coupe.....	9
6.2.2 Identification du plan de coupe.....	9
6.2.3 Identification des coupes et des sections.....	10
6.2.4 Indication de référence pour les coupes et les sections.....	10
6.3 Sections rabattues sur la vue représentée.....	12
6.4 Coupes/sections de pièces symétriques.....	12
6.5 Coupes/sections locales.....	12
<b>7 Conventions de base pour la représentation des surfaces sur des coupes et des sections</b> .....	<b>13</b>
7.1 Informations générales sur les coupes et les sections.....	13
7.2 Hachures.....	13
7.3 Ombrage par trame ou dégradé.....	15
7.4 Contours en trait continu extra-fort.....	15
7.5 Sections de faible épaisseur.....	15
7.6 Sections adjacentes de faible épaisseur.....	16
7.7 Matériaux spécifiques.....	16
<b>Annexe A (normative) Symboles graphiques</b> .....	<b>17</b>
<b>Annexe B (informative) Anciennes pratiques</b> .....	<b>20</b>
<b>Annexe C (normative) Vues dans des dessins techniques industriels</b> .....	<b>22</b>
<b>Annexe D (normative) Sections dans des dessins techniques industriels</b> .....	<b>35</b>
<b>Annexe E (normative) Méthodes de projection dans des dessins techniques de construction</b> .....	<b>40</b>
<b>Annexe F (normative) Représentation des vues, sections et coupes sur les dessins de construction</b> .....	<b>42</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>49</b>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir [www.iso.org/avant-propos](http://www.iso.org/avant-propos).

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 10, *Documentation technique de produits*, en collaboration avec le comité technique CEN/SS F01, *Dessins techniques*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette première édition annule et remplace les documents suivants:

- ISO 128-30:2001
- ISO 128-33:2018
- ISO 128-34:2001
- ISO 128-40:2001
- ISO 128-44:2001
- ISO 128-50:2001

Les principales modifications faites à ces documents sont les suivantes:

- harmonisation des parties listées ci-dessus;
- introduction de l'indication de référence pour les vues et les éléments représentés à plus grande échelle;
- utilisation de l'arc fléché dans une position spéciale de vue déplacé dans l'annexe sur les anciennes pratiques.